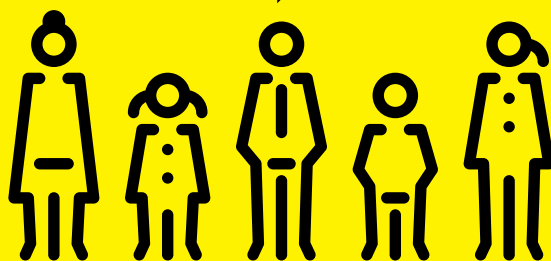


CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

DE LA MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

MARS 2017

**À VOUS
LA PAROLE !**





**ENRICHIR
LE CHOIX
ET LES
DÉCISIONS !**

**PRENDRE
PART AU
DIALOGUE !**

**ÉCHANGER
EN TOUTE
TRANSPARENCE !**

**CONSTRUIRE
ENSEMBLE !**

ÉDITO

Le niveau inter-communal est souvent mal connu des citoyens pour lesquels, l'échelon communal demeure légitimement le niveau de référence. Pourtant la MEL est présente auprès des 1,2 million de métropolitains à travers des compétences essentielles pour leur quotidien : Economie, transport, logement, accès à l'eau, gestion des déchets, culture...et depuis peu, avec le transfert des compétences départementales, sur le champ social (Fonds de Solidarité logement) et celui de la jeunesse (Fonds métropolitain d'aide aux jeunes).

C'est tout naturellement que la MEL s'adresse aux citoyens, dans un devoir d'information, de transparence, d'accessibilité et d'inclusion afin de co-construire avec les principaux intéressés, les politiques publiques.

C'est dans cet esprit que la « Charte de la participation citoyenne » a été élaborée. Elle propose à la fois un cadre de valeurs et une méthode concrète pour permettre à tout à chacun d'être acteur de l'intervention de la MEL.

Au-delà des engagements et des discours, la Charte de la participation citoyenne a vocation à être concrète !

C'est pourquoi les modalités de participation y sont clairement décrites : Fab MEL, MEL à l'écoute des habitants, plateforme numérique de la participation citoyenne...autant d'outils que la MEL doit promouvoir et dont les habitants doivent se saisir pour inventer ensemble les politiques publiques de demain.

Damien Castelain

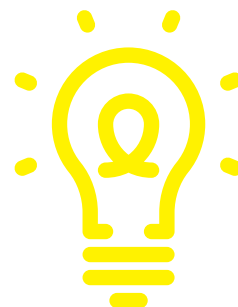
Président de la Métropole Européenne de Lille

Bernard Gérard

Vice-président en charge de la métropole citoyenne



UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE EN CINQ POINTS



UNE FINALITÉ

Co-construire les politiques publiques et projets métropolitains et permettre à toute personne de pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne ;

UNE MÉTHODOLOGIE

Une participation de la société civile (acteurs et citoyens) accrue, alimentée par le débat, réflexion et action publique.
L'élu reste décisionnaire ;

UN OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Une amélioration continue de l'action publique par l'intégration du savoir d'usage des habitants et des avis citoyens ;

UN OBJECTIF MANAGÉRIAL

La formalisation d'une procédure intégrée, portée par les services et garantie par les élus ;

UN NOUVEAU « MODE DE FAIRE »

Créer les conditions nécessaires au débat métropolitain, promouvoir les moyens et actions pour l'élaboration et la mise en œuvre des démarches participatives porteuses d'un nouveau devenir démocratique.

[1] CADRE DE RÉFÉRENCE : 6 PRINCIPES POUR MENER UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Tout processus de participation citoyenne engagé doit être considéré comme une conduite de projet à part entière, qui accompagne le plus en amont possible, les différentes étapes de réalisation d'un projet métropolitain. Dans cette perspective, la Métropole Européenne de Lille s'engage à allouer et à intégrer, dans la conduite de projet, les conditions relatives et nécessaires (moyens financiers, matériels, humains, temps...) à la mise en œuvre de la démarche participative.

La philosophie générale de cette Charte est articulée autour des 6 principes suivants :

Une culture et un engagement commun

La Métropole Européenne de Lille s'engage à mettre en œuvre systématiquement une démarche participative pour les nouveaux projets ou nouvelles politiques ou modifications substantielles d'une politique à l'échelle métropolitaine. Il s'agit de reconnaître et valoriser le «savoir citoyen-usager», l'expertise d'usage étant reconnue au même titre que d'autres expertises pertinentes, pour enrichir l'action publique et la décision des élus.

La transparence et l'accessibilité

Par une communication accessible et visible à tous, la Métropole Européenne de Lille s'engage à constituer et diffuser l'ensemble des éléments nécessaires pour un dialogue constructif garantissant la compréhension de tous des enjeux, l'expression de chacun et la transparence du processus participatif et décisionnel.

L'inclusion

Une participation citoyenne pour tous les habitants métropolitains au débat public. Selon les principes d'égalité et d'accessibilité, la Métropole Européenne de Lille s'engage à garantir la mobilisation et l'implication de la plus large diversité d'habitants métropolitains dans ses processus participatifs, notamment avec une attention particulière envers les personnes les plus éloignées.

Une responsabilité partagée

La participation citoyenne se déroule dans un état d'esprit coopératif et un respect mutuel entre l'ensemble des parties prenantes. Chacun peut s'exprimer librement et confronter son point de vue dans une démarche qui repose sur l'écoute active et le dialogue bienveillant.

La Métropole Européenne de Lille s'engage à donner systématiquement suite aux résultats d'un processus participatif, restant à la fois légitime sur l'issue de la décision.

Le citoyen a également la responsabilité de son avis et de ses devoirs en tant que citoyen. C'est à travers un engagement de tous et l'investissement de chacun que le dialogue constructif sera effectif et producteur d'intérêt général.

L'intelligence collective

Pour développer et partager une vision commune de l'intérêt général sur le territoire métropolitain. La Métropole Européenne de Lille s'engage à donner toutes les conditions pour le débat et l'examen critique d'un projet ou d'une question, permettant l'élaboration d'une contribution commune entre les parties prenantes qui guidera la prise de décision.

L'amélioration continue

La Métropole Européenne de Lille s'engage à tenir compte des enseignements des démarches conduites et à proposer des ajustements nécessaires pour continuer à faire vivre cet élan participatif.

L'ensemble de ces principes ainsi que des actions communément présentées, visent à accroître la participation des citoyens dans le débat du devenir de notre métropole, et parallèlement, de développer et diffuser les conditions d'une citoyenneté active sur le territoire métropolitain.

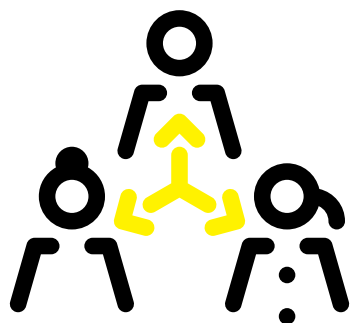
Ainsi, la Métropole Européenne de Lille s'engage à diffuser cette culture de la participation citoyenne par son engagement dans le cadre de ses compétences. Néanmoins, au regard du principe de subsidiarité, il appartiendra aux élus locaux d'entreprendre dans une démarche participative auprès des projets d'intérêt strictement local.

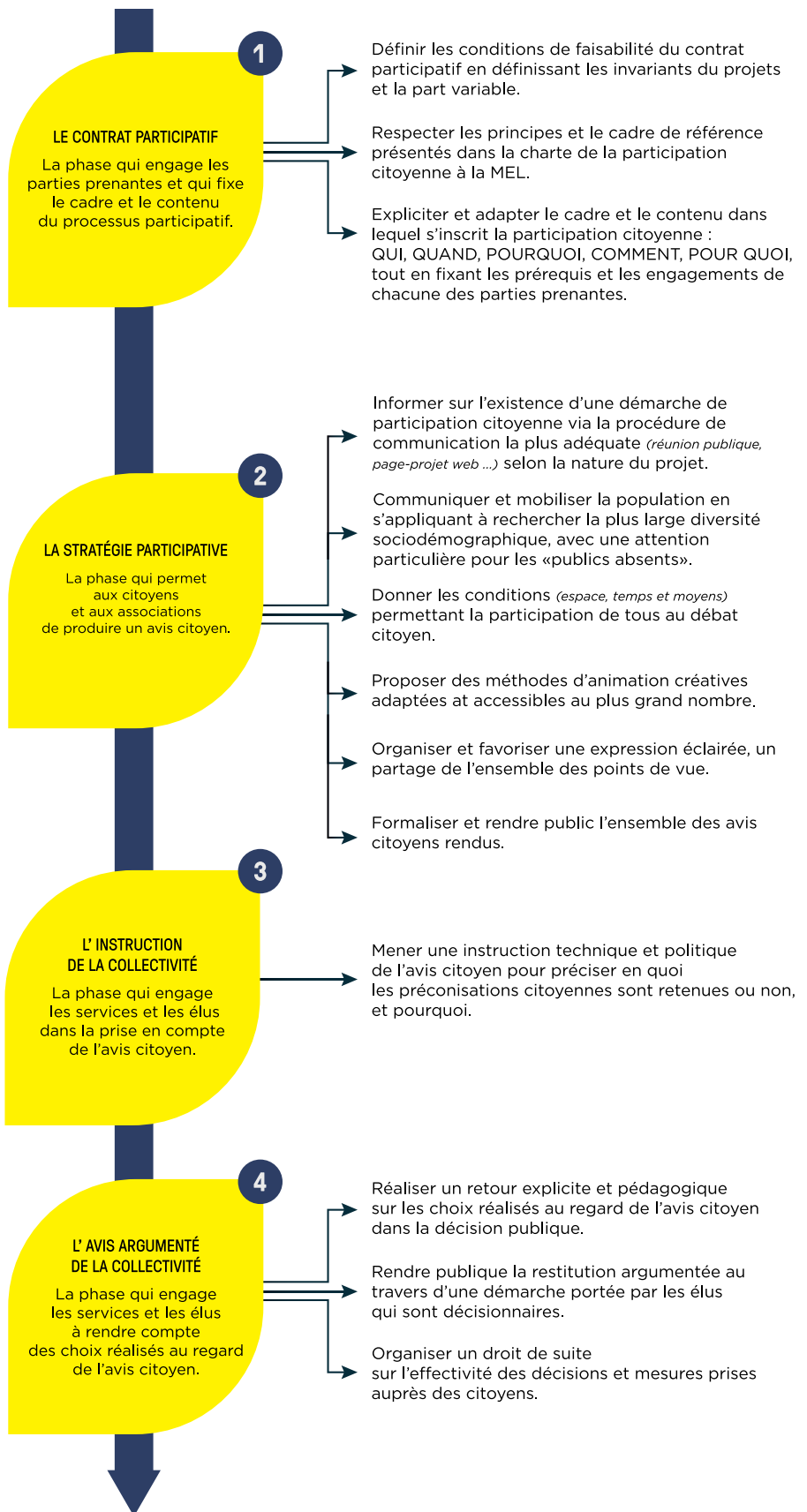


[2] UNE MÉTHODOLOGIE SOCLE ET DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

La Métropole Européenne de Lille s'engage sur une méthodologie opérationnelle garantissant une prise en compte optimale de la parole citoyenne et respectant l'ensemble des principes énumérés précédemment.

>>> voir schéma ci-après :





[3] UN PLAN D' ACTIONS POUR RENFORCER ET DÉVELOPPER CETTE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE À LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

La Métropole Européenne de Lille s'engage à rendre opérationnelle cette dynamique participative dans un plan d'actions précisant nos modes de faire sur le territoire métropolitain et l'ensemble des parties prenantes.

Ce plan d'actions s'articule autour de trois axes stratégiques, dont la mise en application générale des différentes actions qui en découlent s'effectue par étape, à l'échelle du mandat, et seront appréciées selon une grille d'évaluation qui nécessitera de déterminer ex-post à cette délibération.



POUR ET VERS UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET PARTICIPATIVE :

> AJUSTER ET RENFORCER LA RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET LES COMMUNES AU REGARD DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES ENGAGÉES.

ACTION 1

Articuler les dispositifs de participation citoyenne de la métropole avec les dispositifs existants des communes :

- Effectuer un recensement des instances de participation citoyenne existantes sur l'ensemble du territoire métropolitain ;
- Solliciter les instances institutionnelles locales de participation citoyenne pour être « relais de proximité » dans le cadre des projets métropolitains (information et communication sur les dispositifs de concertation, mobilisation de la population...) ;
- Rechercher l'adéquation effective entre les services de la Métropole Européenne de Lille et les instances institutionnelles locales de participation citoyenne sur les projets concertés relevant des compétences de la MEL – favoriser et renforcer les collaborations.

ACTION 2

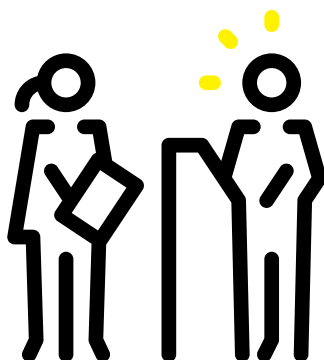
Renforcer la présence de proximité de la Métropole Européenne de Lille :

- Investir dans la proximité sur le territoire métropolitain des espaces pour la Métropole Européenne de Lille et prévoir la possibilité d'insérer des espaces de dialogue concernant des projets locaux comme métropolitains favorisant la mobilisation de la population, son information et son implication ;
- Annexer une dimension forte de la participation citoyenne et citoyenneté à la réflexion des « Délégations Territoriales » (Animation d'une citoyenneté métropolitaine en proximité; Principe de territorialisation de la participation citoyenne et enjeu de coordination).
- Animer et faire vivre les participation à la Métropole Européenne de Lille.

ACTION 3

Accompagner les services de la MEL dans la formation et l'acculturation à la participation citoyenne dans la conduite de projet :

- Réaliser un guide méthodologique dématérialisé à destination des techniciens, chefs de projet et élus qui souhaitent mettre en place des démarches de participation citoyenne sur le territoire métropolitain ;
- Élaborer et intégrer dans le plan triennal de formation à la MEL, un plan de formation de la participation citoyenne auprès des services de la MEL (cycle de formation et programme MOOC) et une démarche de sensibilisation auprès des élus métropolitains.



ACTION 4

Développer un réseau métropolitain de la « participation citoyenne » à la MEL :

- Diffuser à l'ensemble des communes et partenaires institutionnels, une information actualisée sur les participations citoyennes en cours sur le territoire métropolitain via des outils numériques notamment (open agenda, plateforme extranet, newsletter...) ;
- Organiser avec les communes et les partenaires institutionnels des rencontres de la participation citoyenne sur des sujets spécifiques, permettant d'échanger, de partager et de capitaliser sur les pratiques et les expériences en la matière sur le territoire métropolitain (politiques publiques, projets d'aménagements, expériences participatives locales, projet citoyen métropolitain : éco-citoyenneté, la E-démocratie...) ;
- Organiser des évènements ouverts à l'ensemble des acteurs métropolitains concernés et intéressés par la participation citoyenne favorisant la rencontre et le croisement d'expertises et d'expériences diverses et variées sur le sujet (exemple : « états généraux de la participation citoyenne à la MEL »).





POUR ET VERS UNE COOPÉRATION ET UN DIALOGUE CITOYEN RENFORCÉS

> MOBILISER ET REDONNER DU POUVOIR D'AGIR
AUX CITOYENS MÉTROPOLITAINS.

ACTION 5

S'appuyer sur le dispositif «MEL à l'écoute de ses habitants» sur le territoire métropolitain :

- Conserver la dynamique de volontariat des communes qui souhaitent participer au processus avec une fréquence de : 1 rencontre tous les deux mois ;
- Accentuer l'effort de mobilisation de la population et notamment à travers les instances locales de participation citoyenne afin de répondre au souci d'inclusion de nos démarches.

Il s'agit de valoriser les propositions qui en sont issues pour alimenter la réflexion politique et technique sur les services publics de la MEL.

ACTION 6

Expérimenter des dispositifs et techniques innovantes au regard de la mobilisation et participation citoyenne :

(logiques participatives descendantes et ascendantes)

- Organiser une «Journée citoyenne» / « Festival de la citoyenneté » organisée par la Métropole Européenne de Lille dont l'ambition est de favoriser la mobilisation et le « faire citoyen » et dynamiser la citoyenneté sur le territoire métropolitain sur des sujets tels que l'Eco-citoyenneté, la solidarité... ;
- Renouveler les formats de réunions publiques en développant de nouveaux modèles participatifs innovants tels que : les ateliers participatifs, les marches exploratoires, le forum citoyen, la conférence citoyenne... ;
- Expérimenter l'appel à projets citoyens dans le cadre d'une démarche de citoyenneté engagée au regard d'une thématique ou d'une compétence de la Métropole Européenne de Lille.

ACTION 7

Innovation et citoyenneté, engager des réflexions sur ...

- L'opportunité de mettre en place un système de « Budget Participatif » à l'échelle de la métropole ;
- La mise en place d'une « Commission métropolitaine du Débat Public » à la MEL ;
- La possibilité de rénover le dispositif légal de la consultation des électeurs des communes de l'EPCI sur les décisions du Conseil métropolitain (article L1112-15 et L5211-49 du CGCT), notamment via un dispositif numérique ;
- L'organisation d'un ou plusieurs référendums d'initiative populaire ;
- Les outils numériques adéquats pour favoriser la participation et l'engagement citoyen (plateforme interactive de l'engagement citoyen).

> MOBILISER ET IMPLIQUER LA JEUNESSE
DANS LA CITOYENNETÉ MÉTROPOLITAINE.

ACTION 8

Favoriser l'engagement et la participation des publics jeunes de la Métropole Européenne de Lille :

- Adapter des outils de participation, d'écoute et d'expression en favorisant les techniques de proximité
(mobilisation aux bibliothèques universitaires, lors des événements étudiants comme par exemple le Festival Mix'Cit , mobiliser via les missions locales...) ;
- S'appuyer sur les actions engag es dans le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour l'engagement citoyen de la jeunesse :
 - *Notamment pour renouer le lien avec l'institution m tropolitaine (mise en place et animation d'une « Universit  Populaire de la Jeunesse »)* ;
 - *Notamment pour renouveler la participation   la vie associative du territoire m tropolitain. (mise en place du dispositif « Coup de Pouce citoyen »).*



POUR ET VERS UNE COMMUNICATION ET UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

> RENFORCER LES MOYENS ET LES OUTILS DE COMMUNICATION
AU SERVICE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.

ACTION 9

Développer des formats innovants de communications spécifiques à la thématique « Participation citoyenne » :

- Développer une charte graphique formalisée pour la participation citoyenne (pictogrammes, format des cahiers Participation citoyenne de restitution des concertations...);
- Créer chaque année des supports de valorisation des processus participatifs menés par la MEL (« Les cahiers de la participation citoyenne » ou « Les carnets citoyens »). Prévoir une présentation en conférence des Maires et une diffusion auprès des services de la MEL ;
- Créer un label / un tampon «Participation citoyenne» / «Projet concerté» sur les réalisations issues d'un processus participatif ;
- Promouvoir un volet citoyenneté dans la gestion et la valorisation des données publiques au projet de l'Open Data de la MEL.

> RENFORCER LES MOYENS ET LES OUTILS DE COMMUNICATION
AU SERVICE DE L'INCLUSION.

ACTION 10

Adapter les outils de communication au regard des publics spécifiques à mobiliser :

- Accroître notre présence et s'associer avec les espaces physiques comme numériques fréquentés par les jeunes, les familles, les aînés... de la métropole (réseaux sociaux étudiants, Forum annuel des jeunes et le Web média jeunes en référence au PIA, les écoles, les instances institutionnelles locales...);
- Développer les conditions favorables pour l'accès à l'information et pour la participation des personnes en situation de handicap.

> COMMENT DÉVELOPPER L'E-PARTICIPATION CITOYENNE À LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ?

ACTION 11

Renforcer les applications numériques à destination de la citoyenneté métropolitaine :

- Développer un volet « Citoyenneté » à l'application MELCOME ;
- Annexer au portail citoyen un bouquet complet « citoyenneté métropolitaine » (open agenda, actualité, newsletter, sondage express...) accessible notamment à travers la création d'un compte-profil citoyen qui donne droit à plusieurs autres options (s'inscrire au suivi spécifique d'une concertation, information via e-mailing...).

ACTION 12

Développer un portail WEB participation citoyenne à haute-valeur ajoutée :

- Expérimenter une plateforme citoyenne avec des outils de participation plus interactifs (choix et modalités plus importants, interactivité entre citoyens accrue...) ;
- Intégrer dans la refonte des outils numériques de la MEL, une plateforme dédiée à la participation citoyenne et citoyenneté qui réponde aux enjeux d'attractivité et d'interactivité nécessaires à son effectivité.





LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
1, rue de Ballon / CS 50749 59034 LILLE CEDEX

Pilotage et rédaction : MEL - Mission Concertation Citoyenneté / Direction Relations avec les Usagers Citoyenneté et Jeunesse / Pôle Développement Territorial et Social

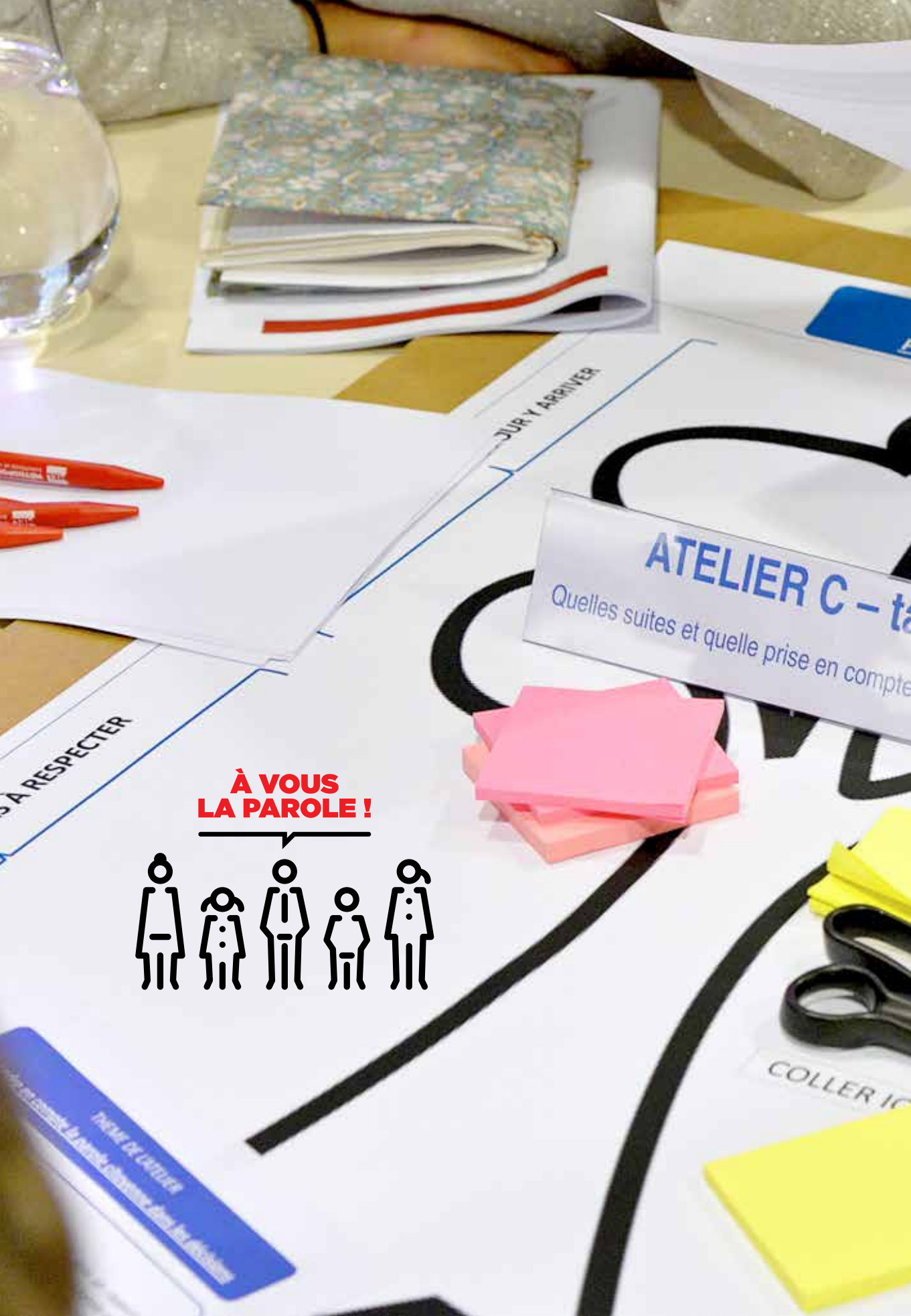
Coordination : MEL - Direction de la Communication

Mise en page et graphisme : MEL - Ludovic Blanquart / Direction de la Communication

Pictogrammes : Atelier Téléscopique

Impression : MEL - Services et ressources

Achevé d'imprimer en avril 2017



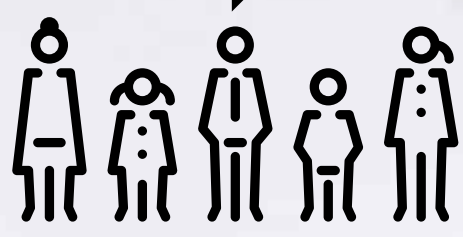
JURY Y ARRIVER

ATELIER C-ta

Quelles suites et quelle prise en compte

A RESPECTER

**À VOUS
LA PAROLE !**



COLLER IC

INFORMATIONS
MATERIEL DE L'ATELIER

THEME DE LA TABLE RONDE
Prendre en compte la parole citoyenne dans les décisions

Table 10
de la concertation ?



VOS POST-IT

UNE CHARTE ET UN PLAN D' ACTIONS POUR UNE PARTICIPATION CITOYENNE À LA MEL

La présente charte a pour ambition de définir les principes et valeurs de la participation citoyenne de la Métropole Européenne de Lille, d'en fixer les objectifs et la méthodologie ainsi que de partager les modalités pratiques et les actions à engager.

Cette charte pose donc le cadre de référence et précise ses règles d'application, formalisant la place de la participation citoyenne dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et projets métropolitains. En somme, elle permet de garantir la clarté que requiert une participation effective entre les élus, les habitants métropolitains, organisés ou non, les communes de la métropole et les services de la Métropole Européenne de Lille.

collection **CHARTÉ**



Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon - CS 50749 - 59034 Lille cedex
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23 - Fax : +33 (0)3 20 21 22 99
www.lillemetropole.fr